



**HAL**  
open science

## **Compte-rendu de Philippe Lazar, L'éthique biomédicale en question, Paris, Liana Lévi, 1996, 204 p.**

Marc Renneville

### **► To cite this version:**

Marc Renneville. Compte-rendu de Philippe Lazar, L'éthique biomédicale en question, Paris, Liana Lévi, 1996, 204 p.. Bulletin critique du livre français, 1997. <hal-01394791>

**HAL Id: hal-01394791**

**<https://hal.science/hal-01394791v1>**

Submitted on 15 Nov 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Marc Renneville, Compte rendu de Philippe Lazar, *L'éthique biomédicale en question*, Paris, Liana Lévi, 1996, 204 p.  
pour le *Bulletin critique du livre français* (1997).

P. Lazar est directeur de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) depuis 1982. C'est donc un avis autorisé qu'il livre ici sur les questions d'éthique posées par la recherche biomédicale. Contrairement à d'autres ouvrages rédigés par des médecins, celui-ci propose des réflexions qui dépassent largement les études de cas pour embrasser une perspective beaucoup plus large, qui va de la demande d'une transparence accrue dans la diffusion des résultats de la recherche biomédicale à l'exigence d'un « partage planétaire du savoir », dont on peut gager qu'il sera plus difficile à organiser que le décodage du génome. L'extension des attributions du Comité Consultatif National d'Éthique consécutive aux lois bioéthiques de 1994 n'est pas appréciée en revanche par l'auteur. Le Comité pouvant désormais se saisir lui-même des questions qu'il estime être de son ressort, il risque selon Lazar de produire des « propositions de solution prête à l'emploi » et d'éviter ainsi le grand débat public proposé par l'auteur. La réflexion de l'auteur tend pourtant à rassurer car son propos vise à défendre l'idée que l'éthique est un domaine de réflexion largement ouvert aux citoyens, nécessaire à la démocratie et que ce sont « les chercheurs eux-mêmes » qui ont initié le débat sur l'éthique. « Les chercheurs ». Mais lesquels ? Ceux qui prônèrent et appliquèrent des mesures de stérilisations d'office dans les démocraties occidentales ? Ceux qui furent impliqués en 1972 dans le scandale de Tuskegee, qui révéla que des Noirs syphilitiques n'étaient délibérément pas traités depuis 1832 pour que le US Public Health Service puisse observer l'évolution naturelle de la maladie ? Ceux qui, plus proche de nous, ont participé en 1993 aux États-Unis à l'exécution de 26 condamnés à mort par injection létale ? Ceux qui ont accepté de cautionner en France le lobby de l'amiante ? La communauté des chercheurs en médecine n'est pas plus dangereuse ni digne de confiance qu'une autre profession mais l'auteur ne rassurera pas son public profane lorsqu'il considère que l'intitulé (et le contenu) de la loi du 20 décembre 1988 marque son « conservatisme culturel » en utilisant l'expression de « protection des personnes ». Qui doit-on protéger en effet, puisque ce sont les médecins qui sont demandeurs de règles ? Pour maintenir l'argument, les pratiques qui ne cadrent pas

avec l'éthique sont systématiquement de la véritable recherche médicale. Ainsi, la vente d'organe par leurs propriétaires dans les pays pauvres ne constitue qu'une « utilisation déviante des acquis de la science ». Ce postulat devrait précisément être discuté dans le grand débat public que l'auteur propose. Comment le citoyen peut-il reconnaître le vrai scientifique ? C'est presque un regard tautologique qui est proposé ici puisqu'il revient à affirmer que ce qui n'est pas éthique n'est pas scientifique. On comprend que l'auteur ait construit son discours sur cette dichotomie, il n'est pas certain qu'elle permette de donner la parole aux citoyens. Le post-scriptum exprime d'ailleurs le refus catégorique d'admettre un rapprochement entre les expériences nazies et la recherche médicale, « qui ne doit pas être éclaboussée » par les horreurs d'Auschwitz.. Ce parallèle est « une insulte à la science, à la médecine et à l'humanité. Il ne saurait être le point de départ du débat d'éthique ». Il l'est pourtant, historiquement, puisque la première codification éthique relative à l'expérimentation sur l'homme a été produite en 1947 par le tribunal de Nuremberg. Peut-on ouvrir le débat en fermant notre mémoire ?